



9

Dépôt : Groupe politique CSV
 Laurent Roscar
 18 décembre 2019
 PL 7500 & 7501

Motion

La Chambre des Députés,

- Considérant la prolifération de *memorandums of understanding* et autres document similaires signés par le gouvernement avec d'autres Etats, voire des multinationales et autres acteurs privés,
- Considération que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis la dernière législature, notamment dans le contexte des tentatives de développement du secteur de l'exploration des ressources spatiales,
- Prenant acte de la réponse du Gouvernement à la question parlementaire n°681 laquelle indique :

« Par opposition à un accord international créateur de droits et d'obligations de part et d'autre des parties signataires et pour la conclusion duquel notre Loi fondamentale règle tant la phase internationale (négociation, signature, ratification) que la phase nationale (loi d'approbation et publication au Journal officiel), un MoU constitue une déclaration d'intention sur une volonté commune de nature politique des parties à l'égard d'un projet concret. Ces déclarations ne contiennent aucun engagement de type juridique, ne sont pas opposables aux tiers et ne sont justiciables devant aucune juridiction.

La conclusion de telles déclarations n'est partant pas soumise au respect d'une procédure particulière et relève de la responsabilité politique du pouvoir exécutif.

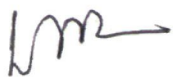
Si ces déclarations ne sont pas per se confidentielles, elles documentent néanmoins la volonté conjointe des parties signataires qui au moment de la signature ont légitimement pu s'attendre à ce que le document ne sera pas rendu public par après. »

- Qu'il en ressort donc notamment que ces déclarations d'intentions ne sont pas per se confidentielles,
- Rappelant par ailleurs que le gouvernement en place a voulu être exemplaire en termes de gestion de la *res publica* en mettant l'accent sur la transparence,

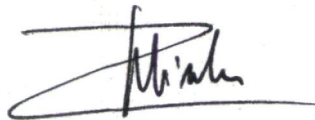
Invite le Gouvernement

- A mettre à disposition des députés les déclarations d'intention et documents similaires et annexes déjà signés et à venir,
- A faire en sorte que les parties signataires soient à l'avenir informées de ce que ces documents seront mis à disposition des députés luxembourgeois pour éviter tout malentendu.

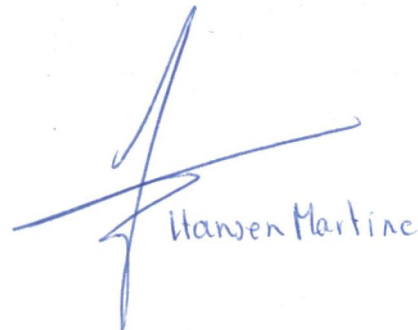
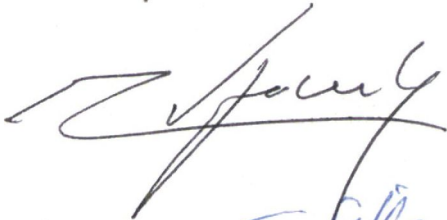
L. MOSAR



Ch. Winder



M. Spautz



Hansen Martine

S. Jilles
